

Date de mise en ligne de  
l'acte : 03/05/2024

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZÈRES (ARIÈGE)**

Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Présents : 14  
Procurations : 3  
Votants : 17

**N° 2024 3 18**

**L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE le 12 Avril à 18 H 00**, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle « André TRIGANO, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

**Etaient présents :**

Mrs BOUSQUET, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, DELGENES, GOURMANDIN, LABEUR et PORTES.  
Mmes BELMAS, DAGNAC, GUILLEMAT, PONS, RIGAL, et ROOU.

**A donné pouvoir :**

M. ESTRADÉ à Mme DAGNAC  
Mme SALOMÉ à M. COTTAVE-CLAUDET  
M. TOURAILLES à Mme PONS

**Absents excusés :**

Mmes BRIQUET-BOISSIÈRE, DARBAS, DESAINT, PITORRE, SANEGRE et THIOUX.  
Mrs DARDIER, DEJEAN, FONTA et ZAMBONI.

**Secrétaire de séance : Emilie BELMAS**

**OBJET : VOLET FINANCIER : liaison cyclable entre le centre de Mazères, le collège Gaston Fébus, et la zone d'activités de Garaoutou : demande de subventions**

Dans la continuité du Plan Vélo élaboré par le SCOT de la Vallée de l'Ariège, la commune de Mazères a engagé une étude de faisabilité portant sur une liaison cyclable permettant de relier la commune et ses différentes zones d'activités, mais aussi de relier la commune voisine de Saverdun.

Avec une première tranche en cours de réalisation, la commune de Mazères porte le projet (lauréat de l'AAP Mobilités Actives n°6 de l'Etat en 2023) de liaison cyclable entre le centre de Mazères et la ZA de Bonzom.

Une seconde tranche de travaux, concernant le présent dossier, permettra de relier le centre de Mazères et la ZA de Garaoutou, et dans une future tranche, la ZA de Lacroix. En complément, la commune a mené une étude « Plan Guide » portant sur un plan de stationnement et de circulation multimodal de la ville, qui a permis de faire ressortir certains axes prioritaires à sécuriser au cœur de Mazères. Le tronçon prioritaire identifié dans ce cadre concerne la liaison entre l'école élémentaire Victor Hugo et le Collège Gaston Fébus, et les équipements sportifs attenants (gymnase, stade, ...).

En 2024, l'Etat a lancé un nouvel appel à projets de 125 millions d'euros pour le financement d'aménagements cyclables, notamment en milieu peu dense. L'objectif de ce septième appel à projets est de permettre notamment de « relier dans les meilleures conditions de sécurité, des zones d'emploi, d'habitat, des établissements d'enseignements et de formation, de mieux desservir les pôles d'échanges multimodaux, sur tous les territoires urbains, péri-urbains, ruraux, outre-mer ».

La commune de Mazères porte le projet de créer un itinéraire sécurisé entre l'école élémentaire Victor Hugo située au centre-ville, le Collège Gaston Fébus et les équipements sportifs attenants. Un embranchement supplémentaire de cet itinéraire permettra de relier le centre avec la zone d'activité de Garaoutou, via le Chemin du Syndic.

Cette liaison a été estimée lors de l'étude de faisabilité par le bureau d'études ITER à 462 582,74 € HT.

Ce projet peut bénéficier de subventions de la part de l'état dans le cadre de cet appel à projets, mais aussi du département de l'Ariège et de la Région Occitanie selon le plan de financement suivant :


CHARGES		RECETTES		
Etudes et acquisitions	38 229,98 €	AAP Mobilités durables	50,00%	231 291,37 €
Travaux	382 299,78 €	Département de l'Ariège	20,00%	92 516,55 €
MOE	42 052,98 €	Région Occitanie	10,00%	46 258,27 €
		Autofinancement commune de Mazères	20,00%	92 516,55 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>462 582,74 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>462 582,74 €</b>

Où cet exposé et à **l'unanimité**,

L'assemblée **affirme** son souhait de réaliser une liaison cyclable entre l'école élémentaire Victor Hugo, le Collège Gaston Fébus et les équipements sportifs attenants, ainsi que le centre avec la zone d'activité de Garaoutou, tel qu'il vient d'être présenté **et autorise** Monsieur le Maire à solliciter l'accompagnement financier des partenaires, selon le plan de financement exposé ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSBIT  
Pour copie conforme - au registre sont les signatures  
MAZERES, le 15 AVRIL 2024

Le Maire,  
Louis MARETTE

La secrétaire de Séance,  
Emilie BELMAS

